



LES DIACONESSES
DE REUILLY

ACCOMPAGNEMENT AUX EPREUVES DE SELECTION POUR ETRE ADMIS EN IFAP/IFAS



2026

REDACTION DU
DOSSIER DE
SELECTION

PREPARATION A
L'ENTRETIEN DU
JURY

Toute personne
ayant un projet
professionnel AS/AP

Et

Pour les
reconversions
professionnelles

IFCM
Les Diaconesses
de Reuilly
95, rue de Reuilly
75512 PARIS



**INSTITUT DE FORMATION CAROLINE
MALVESIN**
95 RUE DE REUILLY - 75571 PARIS CX 12


SIRET : 521 504 969 00044 - APE : 8532 Z

N° d'Organisme de Formation :
117 562 824 75

*Directrice de l'IFSI - IFAS - IFAP
des Diaconesses de Reuilly :*
Mme Catherine LE NEURES

*Coordinatrice FPC / VAE / DU
PaRéO*

Mme Valérie FACON

 01 43 41 42 14

07 84 61 03 69

valerie.facon@fondationdiaconesses.org

Site de l'IFCM Les DIACONESSES de
REUILLY

[https://lesdiaconesses.org/institut-
caroline-malvesin](https://lesdiaconesses.org/institut-caroline-malvesin)

Présentation de l'organisme

La prise en charge des personnes soignées aujourd'hui, suppose une éthique et une identité professionnelle affirmées, mais néanmoins ouvertes sur le monde.

Elle nécessite l'acquisition de compétences professionnelles fiables afin de garantir aux personnes des soins sûrs et de qualité.

Fort de son expérience dans le champ de la formation paramédicale, l'Institut de Formation Caroline Malvesin (IFSI des Diaconesses de Reuilly) vous propose une offre diversifiée de formations.

- Être accompagné pour réussir aux épreuves de sélection
- DU PaRéO Parcours IFSI
- Modulaires AP*AS*
- Formation ASH*
- Formation AS* AP* en alternance
- Formation « Tutorat »

☞ Catalogues de formation téléchargeables sur :

<https://lesdiaconesses.org/institut-caroline-malvesin>

* AS : Aide soignant
AP : Auxiliaire de puériculture
ASH : Agent de service hospitalier

EDITORIAL

Ayant fait le constat qu'une formation ou un accompagnement apporte aux stagiaires des connaissances spécifiques, une représentation du monde professionnel et une motivation plus solide, qui font souvent la différence dans le processus de sélection, l'IFCM Les Diaconesses propose des sessions pour construire son projet professionnel afin de se présenter :

- Aux épreuves de sélection d'infirmier, d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture

POURQUOI SE FAIRE ACCOMPAGNER AVEC L'IFCM – LES DIACONESSES DE REUILLY -

↳ NOS ATOUTS...

- Des formules variées adaptées à vos besoins et vos priorités.
- Des effectifs réduits : de 10 à 20 stagiaires.
- Une méthode pédagogique active, fondée sur l'apprentissage des savoirs professionnels, l'entraînement aux épreuves, l'échange et le partage des expériences, la rencontre de professionnels.
- Des formateurs expérimentés, enseignants, cadres de santé et formateurs en IFSI / IFAP / IFAS qui participent aux jurys de sélection.
- Un réseau de professionnels, soucieux de partager leurs expériences.
- Un accès aux ressources documentaires.

↳ NOS OBJECTIFS DE FORMATION...

- Être accompagné pour répondre aux critères du dossier de sélection
- Maîtriser les techniques d'expression écrite et orale requises aux sélections à l'entrée en formation.
- Clarifier son projet de formation et son projet professionnel par une meilleure connaissance de soi et du métier choisi.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'IFCM vous propose

- ⇒ Être âgé de 17 ans minimum pour les épreuves de sélection
- ⇒ Aucune condition de diplôme n'est requise

SESSION INTENSIVE
DU 20 AVRIL 2025 AU 23 AVRIL 2026
8h30 - 12h30 / 13h30-17h00

DOSSIER DE SELECTION

- *Apprendre à rédiger son CV*
- *Apprendre à construire sa lettre de motivation*
- *Savoir argumenter sa motivation pour suivre la formation AS/AP*
- *Mettre en avant son dossier de sélection*
- *Savoir présenter son dossier de sélection*
- *Mesurer ses acquis*
- *Structurer son projet professionnel*

EPREUVE ORALE

- *Projet professionnel et personnel*
- *Savoir valoriser ses compétences en lien avec le projet professionnel*
- *S'entraîner à l'expression orale*
- *Mobilisation des connaissances pour l'oral*
- *Simulation d'entretien*

Epreuves visées : Mai - Juin 2026

**TARIFS
ACCOMPAGNEMENT AUX EPREUVES DE
SELECTIONAS/AP**

Formation	Lieu	Tarif/Net Individuel	Acompte à l'inscription Tarif individuel	Tarif/Net employeur (attestation de prise en charge à fournir)
SESSION	Paris 12°	300 €	90 €	600 €

**MODALITES DE REGLEMENT TARIF
INDIVIDUEL**

Les règlements se font uniquement par virement. (RIB à demander)

Les encaissements seront effectués selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous :

FORMATIONS	TARIFS	Acompte 30% à l'inscription	Le restant par virement 15 jours avant le début de la formation	Pour les employeurs
SESSION	300 €	90 €	210 €	La facture sera envoyée à la fin du module

CONDITIONS FINANCIERES - RESILIATION DU CONTRAT - ABANDON DE FORMATION

Conditions de réalisation

L'ouverture de nos formations est assurée à partir de 10 inscrits minima.

En cas d'insuffisance de participants, l'IFSI se réserve le droit d'annuler contre remboursement, ou de reporter un stage de formation, dans le respect d'un préavis de 2 semaines avant la date du début de la formation. L'inscription à la formation préparatoire ne donne pas le statut étudiant, mais une attestation d'inscription en formation sera délivrée, pour l'achat des titres de transport, notamment.

Modalités de paiement

Le stagiaire s'engage à verser à l'IFSI, à l'inscription, l'acompte dû au titre de la formation et le solde avant le début de la formation, soit à la signature du contrat.

Le prix indiqué sur la convention sera à régler soit :

- par chèque(s) établi(s) à l'ordre de l'IFSI des Diaconesses (possibilité d'échelonnement selon modalités.
- en espèces (pas de paiement différé).

Tout retard de paiement entraîne l'annulation de l'inscription, ou la suspension de la participation à la formation jusqu'au règlement des sommes dues.

Résiliation ou abandon

• Le stagiaire peut se rétracter par écrit, dans un délai de 10 jours, à compter de la signature de la convention de formation et de son renvoi à l'IFSI des Diaconesses.

Pour toute annulation, l'IFSI se réserve le droit de facturer des frais de dossier d'un montant de 100 €, l'organisme ayant engagé des frais incompressibles liés à l'inscription du stagiaire.

• En revanche, à l'expiration du délai de dix jours ouvrés à compter de la signature du contrat, l'annulation du fait du stagiaire, ou de son employeur, avant le début de la formation, implique le paiement d'une somme forfaitaire correspondant à l'acompte versé (soit 30%).

• *Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu** (mutation du conjoint, avis médical posant une incapacité à suivre la totalité de la formation), *le stagiaire en financement individuel, est dans l'impossibilité de suivre, ou poursuivre la formation*, il peut résilier le contrat par **lettre recommandée avec accusé de réception**, accompagnée des pièces justificatives ; dans ce cas, il ne devra à l'IFSI, que la valeur proportionnelle des séances jusqu'à la date de réception de la lettre (art L. 920-13 du code du travail).

**La force majeure est définie, par la jurisprudence, comme un événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations.*

• Dans tous les autres cas entraînant l'abandon durant la formation, le stagiaire est tenu au règlement de l'intégralité du coût de la formation.

La réussite anticipée au concours ne constitue pas de cas de force majeure.



LES DIACONESSES
DE REULLY

FORMATION PROFESSIONNELLE
CONTINUE
INSTITUT CAROLINE MALVESIN
IFSI IFAP IFAS DES DIACONESSES

Pour tout renseignement :

Valérie FACON

 01 43 41 42 14

07 84 61 03 69

valerie.facon@fondationdiaconesses.org

IFCM- IFSI-IFAS-IFAP

RESIDENCE ETUDIANTE - ESPACE CONFERENCE DES DIACONESSES DE REULLY

Siret 521 504 969 00044_ APE 8532 Z_ Organisme de formation continue,
exonéré de TVA_

N° de déclaration 117 562 824 75